

2019.24.10-02

Feuillet 150



Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 38
· dont suppléés : 3

Membres représentés : 9

Votants : 47

Date de la convocation
17 octobre 2019

Secrétaire de séance :
FRANCOIS Hervé

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE DIX-NEUF, le 24 octobre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à Folleville, sous la présidence de **Monsieur Alain DOVERGNE**.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MAILLART, PREVOST, BLIN, SAINT-QUENTIN (suppléante de M. LECLABART), FLAMANT, WU, HALL, ROUX, NANSOT.

Messieurs DURAND, COTTARD, DERLY, BOUCHER, M. BLONDELOT (suppléant de M. DOUCHET), MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, SURHOMME, BEAUMONT, LEVASSEUR, CARON, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, GORET, DAIGNY, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, LAMOTTE, REMY, VAN DE VELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE) DRAGONNE, LEROY, PELTIEZ, SZYROKI.

● Disposaient d'un pouvoir :

M. COTTARD de M. DESROUSSEAUX, Mme WU de M. CAPELLE, Mme PREVOST de M. HEBERT, M. LAMOTTE de M. BERTRAND Jacques, Mme HALL de Mme BLONDEL, M. REMY de Mme LEFEBVRE, Mme ROUX de M. LOGEART, M. DOVERGNE de M. MAROTTE, M. SZYROKI de M. CLEMENT.

● Absent(e)s :

Mesdames MARCEL, MARSEILLE, PETIT

Messieurs AUBRY, BARRE, FRANCELLE, BINET, PALLIER, LECONTE, TEN, POTTIER, VERMEIL, VAN GOETHEM, GAUMONT, PICARD, BIECKENS

● Excusés :

Mme ATTAGNANT

Messieurs AMARA, BERTRAND Gilbert, HENNEBERT

**OBJET : PÔLE MULTI-ACCUEIL LES PT'HIBOUX - PROJET D'EXTENSION SITE DEDIE A LA PETITE ENFANCE
ACQUISITION VILLE DE MOREUIL**

Rapport de M. Alain DOVERGNE, Président de la CCALN,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 2 MAI 2019, relative à la définition de l'intérêt communautaire - Action sociale, ayant notamment pour objet le transfert à la CCALN du pôle multi-accueil Les Pt'Hiboux et le RAM de Moreuil,

Pour rappel, dans le cadre d'un transfert de compétence, l'article L. 1321-1 du code général des collectivités territoriales précise que « le transfert d'une compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés, à la date du transfert, pour l'exercice de cette compétence ». Cette mise à disposition est constatée par procès-verbal établi contradictoirement entre les représentants de la collectivité antérieurement compétente et de la collectivité bénéficiaire. Le procès-verbal précise la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci. (NB : l'arrêt des termes du procès-verbal est en cours de finalisation, notamment au regard de la présente proposition d'acquisition)

A partir du plan ci-joint, et dans l'attente des éléments formels relatifs à la division cadastrale diligentée par le Cabinet METRIS sur commande de la Mairie de Moreuil,

Vu l'avis des Domaines daté du 18 septembre 2019 ci-joint, relatif à la valeur vénale du terrain et des bâtiments qui ne font pas l'objet de la mise à disposition liée au transfert, fixant l'estimation à hauteur de 53 000 €, soit plus précisément : l'ex-espace Périscolaire - bâtiment en fond de cour et cour,

Compte tenu du fait que l'équipement de la chaudière est commun à la crèche (à acquérir) et que son état de dysfonctionnement est avéré depuis plusieurs années,

Compte tenu de la nature de la couverture du bâtiment à acquérir en fond de parcelle (tôle fibro-ciment)

Vu le devis de remplacement de la chaudière du pôle multi-accueil établi à hauteur de 14 312.10 € HT ci-joint,

Vu le devis de désamiantage de la couverture en fibro-ciment du bâtiment en fond de cour établi à hauteur de 10 727 € HT ci-joint,

Au terme de la négociation avec la Ville de Moreuil, l'arrêt du montant de l'acquisition s'élève à 53 000 – $(1/2 * 14 312.10) - (1/2 * 10 727) = 53 000 - 7 156.05 - 5 353.50 = 40 480.45$ €

Vu les projets d'agrandissement du Pôle multi-accueil Les Pt' Hiboux et le regroupement à terme des structures dédiés à la Petite Enfance (Crèche + RAM : Relais Assistantes Maternelles) sur un même site,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 38, Contre : 6 (M. Dalrue, M. Depret, M. Dragonne, Mme Flamant, Mme Roux, M. Logeart), Abstentions : 3 : (M. Caron, M. Lefebvre, M. Remy)), **le Conseil Communautaire :**

- Décide de l'achat à la Ville de Moreuil de la parcelle AH 148 p, suivant plan joint, pour un montant définitif de 40 480.45 €,
- Indique que s'ajouteront à ce coût, les frais d'actes notariés qui seront établis par l'Etude DUPUY LEROUX à Moreuil,
- Autorise le Président et le 1^{er} Vice-Président à signer les documents en rapport avec cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME

**Fait et délibéré le 24 octobre 2019
à FOLLEVILLE**



Le Président,

Alain DOVERGNE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le... 28/10/19
Affiché le ... 28/10/19 ...